

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	37

Date de la convocation
3 février 2026

Numéro de la délibération
26-05

Objet de la délibération

Demande de
financement du FEDER
pour l'élaboration du projet
alimentaire de territoire
(PAT)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le trois février deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Hélène PEROT DARVOY (suppléante de Marie-Paule DUMINIL - Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Aurore CARO (Meung/Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Jean-Paul ANTOINE (suppléant d'Edith CHARDON - Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY - Huisseau/Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Mareau-aux-Prés), David CAMUS (suppléant d'Elisabeth MANCHEC - Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir :

Thierry BRACQUEMOND (Huêtres) à Dominique LORCET (Chevilly).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Jean-Yves GUINARD (Meung/Loire), Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André),

Ainsi que : Karin FISCHER (Conseillère régionale référente), Yves FAUCHEUX (Epieds-en-Beauce), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce) et Frédéric GOND (Tavers).

Vu l'article 39 de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, prévoyant le programme national pour l'alimentation 2019-2023 (PNA),

Vu le projet de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat 2025-2030 du 4 avril 2025, en cours d'adoption,

Vu la délibération n°22-25 du 21 novembre 2022 valant approbation du projet de territoire du Pays Loire Beauce, lequel prévoit l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du Pays Loire Beauce (action n°12),

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260217-2605-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	37

Date de la convocation
3 février 2026

Numéro de la délibération
26-05

Objet de la délibération

Demande de
financement du FEDER
pour l'élaboration du projet
alimentaire de territoire
(PAT)

Vu la délibération n°23-06 du 2 mars 2023 valant adoption de la maquette CRST 2023-2029, laquelle prévoit à l'action 05-4 le développement d'un projet alimentaire de territoire (axe A3),

Vu le programme Leader 2023-2027 du GAL Loire Beauce et notamment la fiche action 5 « Valoriser le terroir par l'alimentation locale et le tourisme durable », prévoyant le déploiement d'un projet alimentaire territorial,

Vu le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du PETR Pays Loire Beauce adopté le 25 février 2025 et notamment l'action AGR11-45 « Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays Loire Beauce »,

Vu l'appel à projet 2025-2026 « Vers une SNANC » du programme national pour l'alimentation, ouvert le 5 novembre 2025,

Vu la délibération n° 25-27 en date du 9 décembre 2025 portant demande de labellisation de PAT de niveau 1 et réponse de l'appel à projet de la SNANC,

Vu l'avis favorable de l'Etat sur cette demande de labellisation de PAT de niveau 1 en date du 29 janvier 2026,

Vu le document de mise en œuvre (DOMO) du programme FEDER 2021-2027 du Centre-Val de Loire et notamment la mesure 43 « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne »,

En complément de la demande de financement réalisée auprès de l'Etat via la SNANC et suite à l'obtention du label PAT en émergence, le Président propose de déposer une demande au titre du programme européen FEDER, ceci dans l'idée d'obtenir des financements pour l'animation du PAT en émergence sur 3 ans (2026-2027-2028).

Le Président propose le plan de financement prévisionnel du PAT sur 3 ans (2026, 2027 et 2028)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation interne	133 235,52 €	FEDER	80 360,00 €	50%
Coût indirect	19 985,33 €	SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat)	37 879,00 €	23%
Communication (dépliant, etc.)	6 000 €	Fonds Vert - PCAET	10 337,22 €	7%
Frais de bouche	1 500 €	Pays Loire Beauce	32 144,63 €	20%
TOTAL	160 720,85 €	TOTAL	160 720,85 €	100%

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 045-200075869-20260217-2605-DE

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	37

Date de la convocation
3 février 2026

Numéro de la délibération
26-05

Objet de la délibération

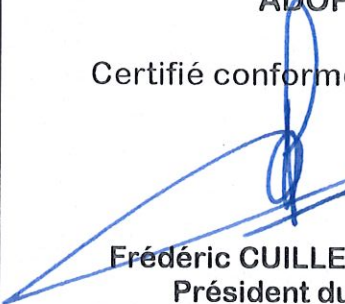
**Demande de
financement du FEDER
pour l'élaboration du projet
alimentaire de territoire
(PAT)**

Les membres du Comité Syndical, après en avoir
délibéré, décident de :

- Solliciter le fonds européen FEDER au titre de l'action n°43 « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne » pour soutenir l'animation et la coordination du PAT sur 3 ans (1 ETP),
- Autoriser le Président à ajuster le plan de financement en fonction de la participation de l'Etat via la SNANC,
- Mobiliser les moyens d'animation de ce PAT
- Acter le budget prévisionnel du PAT sur 3 ans,
- Autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,


Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce


Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 045-200075869-20260217-2605-DE